



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

- 5 FEV. 2015

Service Ville et Urbanisme Durables

Affaire suivie par :
frederique.hiahiani-larapide
@alpes-maritimes.gouv.fr
☎ 04.93.72.73.13

📧 pvdécision85

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Extrait de la décision N° 85

Réunie le 27 janvier 2015, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé :

- la SNC LIDL, dont le siège social est à STRASBOURG (67200), 35, rue Charles Péguy, et représentée par M. Ludovic JARRY, responsable expansion,

l'autorisation de :

- sur la commune du Cannet (06110), 147 avenue Michel Jourdan, étendre la surface de vente du commerce à dominante alimentaire à l'enseigne LIDL de + 660,16 m² pour porter la surface totale de vente de 733 m² à 1393,16 m².

Cet extrait de décision sera affiché pendant 1 mois en mairie du Cannet, inséré dans deux journaux locaux aux frais du bénéficiaire, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141*

Gérard GAVORY